

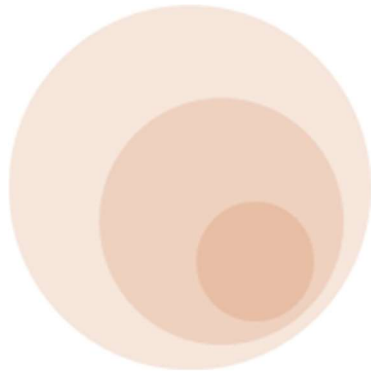


**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**DIRECTION DES ACHATS ET DES RECETTES EXTERNES  
SOUS-DIRECTION OPERATIONS ACHATS & RECETTES EXTERNES**



# **Règlement de mise en concurrence**

**PROCEDURE AVEC NEGOCIATION (PNG)**

**CONDUITE DE PROJETS ET DE MISSIONS  
COMMUN(E)S POUR LA MUTUALISATION DES  
COMPETENCES ET SUPPORT AUX ACTIVITES DU  
SERVICE LABORATOIRE & EXPERTISE**

**ORAILI202601800**

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>SPECIFICATIONS</b>	<b>3</b>
2.1	SPECIFICATIONS TECHNIQUES	3
2.1.1	<i>Allotissement</i>	3
2.1.2	<i>Offre variante</i>	4
2.1.3	<i>Exigences minimales</i>	4
2.2	SPECIFICATIONS CONTRACTUELLES	4
2.3	SPECIFICATIONS FINANCIERES	5
2.4	CADRE DE REPONSE	5
<b>3</b>	<b>DEROULEMENT DE LA MISE EN CONCURRENCE</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>APPEL A CANDIDATURE PREALABLE (PHASE 1)</b>	<b>6</b>
4.1	DEPOT DES CANDIDATURES :	6
4.2	COMPOSITION DE LA CANDIDATURE :	6
4.3	SUITE DONNEE A L'APPEL A CANDIDATURES - NOTIFICATION DU RESULTAT	7
<b>5</b>	<b>CONSULTATION (PHASE 2)</b>	<b>7</b>
5.1	CONDITIONS DE CONFORMITE DE L'OFFRE	7
5.2	CRITERES DE SELECTION	8
5.3	VISITE DE SITE	9
5.4	REMISE DE L'OFFRE	9
5.5	NEGOCIATION DE L'OFFRE	10
5.6	SUITE DONNEE A LA MISE EN CONCURRENCE - NOTIFICATION DU RESULTAT	10
5.7	MISE AU POINT DU MARCHE	10
5.8	DECLARATION SANS SUITE	11

	<p align="center"><b>Règlement de mise en concurrence</b></p> <p align="center"><b>CONDUITE DE PROJETS ET DE MISSIONS COMMUN(E)S POUR LA MUTUALISATION DES COMPETENCES ET SUPPORT AUX ACTIVITES DU SERVICE LABORATOIRE &amp; EXPERTISE</b></p> <p align="center"><b>ORAILI202601800</b></p>	<p>Ed. : 1</p> <p>Date : 01/06/2026</p> <p>Page : 3/11</p>
---	---	--

La présente consultation est constituée, par ordre décroissant de priorité, par les documents suivants :

- [DA1] : Le présent règlement de consultation et ses annexes :
  - Annexe 1 : Dispositions générales encadrant les consultations du CNES
  - Annexe 2 : Cadre de réponse
  - Annexe 3 : CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières du CNES) 2021
  - Annexe 4 : Fiche financière
- [DA2] : Le cahier des clauses techniques ref. DTN/QE/LE-2026.0007207 Edition 1 du 09/06/2026
- [DA3] : Le projet d'Accord-cadre

## 1 OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE

La présente consultation porte sur les 3 thématiques suivantes pour lesquelles le service Laboratoire et Expertise recherche un support pour satisfaire ces missions :

- Définir et conduire des projets/missions commun(e)s dans le but de mutualiser des compétences afin de développer de nouvelles méthodologies d'expertise pour se maintenir à l'état de l'art. (Cf. §5.1 du DA2)
- Réaliser des prestations techniques pour le compte du CNES. (Cf §5.2 du DA2)
- Autoriser le(s) futur(s) titulaire(s) à utiliser les moyens du laboratoire à des fins commerciales (Cf. §5.3 du DA2).

Ces thématiques sont décrites dans le cahier des clauses techniques [DA2].

## 2 SPECIFICATIONS

### 2.1 SPECIFICATIONS TECHNIQUES

#### 2.1.1 Allotissement

**La présente mise en concurrence est allotie.** L'offre du Candidat peut porter sur un ou plusieurs ou la totalité des lots juridiques suivants :

#### **Lot juridique 1 : IMAGERIE MAGNETIQUE**

##### **Lot à bons de commande sur bordereau de prix :**

- Bordereau 1 : Unités d'œuvres du §5.2 du DA2, forfaitaire ferme sur 2 ans minimum et mécanisme d'actualisation des prix.
- Bordereau 2 : Prestations spécifiques : Taux Journaliers Moyens des différents profils de compétences nécessaires à la réalisation des prestations, forfaitaires fermes sur 2 ans minimum et mécanisme d'actualisation des prix.

#### **Lot juridique 2 : ANALYSES TECHNOLOGIQUES ET FIABILITE**

##### **Lot à bons de commande sur bordereau de prix :**

- Bordereau 1 : Unités d'œuvres du §5.2 du DA2, forfaitaire ferme sur 2 ans minimum et mécanisme d'actualisation des prix.
- Bordereau 2 : Prestations spécifiques : Taux Journaliers Moyens des différents profils de compétences nécessaires à la réalisation des prestations, forfaitaires fermes sur 2 ans minimum et mécanisme d'actualisation des prix.

	<p align="center"><b>Règlement de mise en concurrence</b></p> <p align="center"><b>CONDUITE DE PROJETS ET DE MISSIONS COMMUN(E)S POUR LA MUTUALISATION DES COMPETENCES ET SUPPORT AUX ACTIVITES DU SERVICE LABORATOIRE &amp; EXPERTISE</b></p> <p align="center"><b>ORAILI202601800</b></p>	<p>Ed. : 1</p> <p>Date : 01/06/2026</p> <p>Page : 4/11</p>
---	---	--


### Lot juridique 3 : TECHNIQUES DE CONTROLE NON DESTRUCTIF

#### Lot à bons de commande sur bordereau de prix :

- Bordereau 1 : Unités d'œuvres du §5.2 du DA2, forfaitaire ferme sur 2 ans minimum et mécanisme d'actualisation des prix.
- Bordereau 2 : Prestations spécifiques : Taux Journaliers Moyens des différents profils de compétences nécessaires à la réalisation des prestations, forfaitaires fermes sur 2 ans minimum et mécanisme d'actualisation des prix.

Dès lors qu'elle répond à un lot juridique, l'offre du Candidat doit porter sur l'ensemble des prestations définies pour ce lot juridique dans le cahier des clauses techniques [DA2].

Les offres seront examinées lot juridique par lot juridique.

 **Le Candidat n'est pas autorisé à présenter des offres dont le montant varie selon le nombre de lots juridiques susceptibles d'être obtenus.**

#### 2.1.2 Offre variante

Le Candidat **n'est pas autorisé à présenter une offre variante.**


#### 2.1.3 Exigences minimales

Dans le cadre de la présente mise en concurrence, **l'offre du Candidat doit respecter des exigences minimales, telles que spécifiées ci-après.**

Les exigences minimales que doit respecter l'offre du Candidat sont les suivantes :

- **Engagement du soumissionnaire à travailler en commun sur le lot juridique auquel il soumet une offre.**

 **Le Candidat fournira la justification de la conformité de son offre au regard des exigences minimales.**

 **Ces exigences minimales ne pourront pas faire l'objet de négociation. En cas de non-respect de ces exigences, le CNES considèrera que l'offre est inappropriée ce qui entraînera le rejet de l'offre initiale avant négociation le cas échéant, pour non-conformité. Dans ce cas, le CNES en avisera le Candidat dans les plus brefs délais.**


## 2.2 SPECIFICATIONS CONTRACTUELLES

Au titre de cette consultation, le CNES **ne retiendra qu'une seule offre par lot juridique.**

Les prestations feront l'objet **d'un accord-cadre composite, d'une durée prévisionnelle de 48 mois à compter du 1er janvier 2027.**

Le projet de contrat est présenté en [DA3].

	<p align="center"><b>Règlement de mise en concurrence</b></p> <p align="center"><b>CONDUITE DE PROJETS ET DE MISSIONS COMMUN(E)S POUR LA MUTUALISATION DES COMPETENCES ET SUPPORT AUX ACTIVITES DU SERVICE LABORATOIRE &amp; EXPERTISE</b></p> <p align="center"><b>ORAILI202601800</b></p>	<p>Ed. : 1</p> <p>Date : 01/06/2026</p> <p>Page : 5/11</p>
---	---	--

 Ce projet de contrat constitue une spécification à part entière et doit être explicitement accepté par le Candidat dans son offre, sachant que dans le cadre de la présente mise en concurrence, le Candidat est autorisé à proposer des amendements au projet de contrat, dûment justifiés dans son offre. A défaut, les amendements ne seront pas examinés par le CNES. Le CNES se réserve le droit d'accepter ou non les amendements proposés par le Candidat.


### 2.3 SPECIFICATIONS FINANCIERES

**Affichage du prix :** Dans le cadre de la présente mise en concurrence, et à ce stade de la procédure, le montant des crédits alloué à cette affaire n'est pas affiché par le CNES. S'il devait ultérieurement être communiqué, l'ensemble des Candidats en sera informé par le CNES, par l'intermédiaire de son profil acheteur.


### 2.4 CADRE DE REPONSE

 **L'offre du Candidat doit obligatoirement être établie conformément au « Cadre de réponse » présenté en annexe 2.**

L'ensemble de la communication entre le CNES et le Candidat, et notamment le dépôt de l'offre, sera uniquement opéré en utilisant la plateforme de dématérialisation des achats du CNES, accessible par le lien : <https://marches.cnes.fr>

 Dans le seul cas où cette plateforme ne serait pas accessible, le Candidat est autorisé à contacter :

**CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES**  
Service Achats – Recettes externes **DAR/OAR/ILI**  
Adresse : **18, avenue Edouard Belin - 31401 Toulouse Cedex 9**  
A l'attention de **Noémie CARNESECCHI**  
**Noemie.carnesecchi@cnes.fr**

 Le candidat qui utiliserait ce moyen de communication devra obligatoirement accompagner sa demande de la preuve de l'indisponibilité de la plateforme mise à sa disposition. A défaut, le CNES se réserve le droit de ne pas répondre à sa sollicitation.

## 3 DEROULEMENT DE LA MISE EN CONCURRENCE

La Procédure avec NéGociation (PNG) compte deux phases :

- Phase de remise de candidatures (phase 1)
- Phase de remise d'offres (phase 2)

Seuls les candidats retenus au titre de la phase 1, sont invités à remettre une offre (phase 2). Les candidats non retenus pour présenter une offre sont informés simultanément par écrit.

**Le DA2 fournit au stade de la phase de candidature n'est qu'à titre indicatif et pourra être ajusté au niveau des §5.2 et 5.3 avant le lancement de la phase d'appel d'offre.**

	<p align="center"><b>Règlement de mise en concurrence</b></p> <p align="center"><b>CONDUITE DE PROJETS ET DE MISSIONS COMMUN(E)S POUR LA MUTUALISATION DES COMPETENCES ET SUPPORT AUX ACTIVITES DU SERVICE LABORATOIRE &amp; EXPERTISE</b></p> <p align="center"><b>ORAILI202601800</b></p>	<p>Ed. : 1</p> <p>Date : 01/06/2026</p> <p>Page : 6/11</p>
---	---	--

Les étapes de la présente mise en concurrence sont précisées ci-dessous :

## 4 APPEL A CANDIDATURE PREALABLE (PHASE 1)

La présente mise en concurrence **fait l'objet d'un appel à candidatures préalable à la remise des offres.**

### 4.1 DEPOT DES CANDIDATURES :

Le Candidat doit remettre sa candidature, selon les modalités relatives à la communication précisées dans l'avis de marché, complétées au chapitre 2.4 du présent règlement, et au plus tard le :

**Lundi 03 août à 14h.**

La candidature remise après ce délai ne sera pas considérée.

Toute demande de prorogation de ce délai devra être transmise via le profil acheteur du CNES, dûment motivée et ce, au moins **dix (10) jours ouvrés** avant la date limite de réception des candidatures. Si le CNES estime que cette demande est recevable, il publiera un avis rectificatif.

Le CNES pourra demander au Candidat, des précisions et compléments, concernant la teneur de sa candidature, ces précisions ou compléments ayant pour seul but d'éclairer le dossier. Le Candidat est tenu de fournir au CNES via le profil acheteur tous les compléments d'information techniques, administratifs ou financiers qui peuvent lui être demandés. Le délai maximal laissé au Candidat pour répondre à ces demandes de précisions et compléments est de **neuf (9) jours ouvrés**.

### 4.2 COMPOSITION DE LA CANDIDATURE :

Tel que mentionné dans l'avis de marché, la sélection des candidats s'effectue selon les critères suivants :

- Habilitation à exercer l'activité professionnelle,
- Capacité économique et financière,
- Capacité technique et professionnelle.

<b>Habilitation à exercer l'activité professionnelle</b>
1° Un document relatif au pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat,
2° Une déclaration sur l'honneur datée et signée justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à 5 et L. 2141-7 à 11 du CCP et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. Cette déclaration est à fournir par les candidats individuels, par chacun des membres d'un groupement candidat et le cas échéant, par les sous-traitants présentés..
<b>Capacité économique et financière</b>
1° Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant le service objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

	<p align="center"><b>Règlement de mise en concurrence</b></p> <p align="center"><b>CONDUITE DE PROJETS ET DE MISSIONS COMMUN(E)S POUR LA MUTUALISATION DES COMPETENCES ET SUPPORT AUX ACTIVITES DU SERVICE LABORATOIRE &amp; EXPERTISE</b></p> <p align="center"><b>ORAILI202601800</b></p>	<p>Ed. : 1</p> <p>Date : 01/06/2026</p> <p>Page : 7/11</p>
---	---	--

2° Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
3° Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi
4° Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
<b>Capacité technique et professionnelle</b>
1° <b>Démonstration de la couverture par le Candidat de l'intégralité d'une des thématiques techniques présentées dans les spécifications techniques</b>
2° <b>Démonstration de la capacité du Candidat à développer des méthodologies et à s'investir dans l'intérêt commun</b>
3° <b>Proposition de développement dans la ou les thématique(s) concernée(s)</b>
4° <b>Démonstration des compétences métiers concernant les activités sur lesquelles le candidat (seul ou en groupement) souhaite se positionner : savoir-faire, compétences techniques propres et associées</b>
5° <b>Suggestion/proposition de nouvelle(s) thématique(s) en lien avec les activités du laboratoire</b>

#### 4.3 SUITE DONNEE A L'APPEL A CANDIDATURES - NOTIFICATION DU RESULTAT

Le CNES notifiera son choix à chaque Candidat (choix ou rejet de sa candidature).

Les Candidats retenus seront invités à poursuivre la mise en concurrence selon les modalités précisées ci-après.

Si toutes les candidatures reçues sont non conformes, le CNES déclarera la mise en concurrence infructueuse et avisera le Candidat de sa décision.

## 5 CONSULTATION (PHASE 2)

### 5.1 CONDITIONS DE CONFORMITE DE L'OFFRE

Les non conformités pouvant faire l'objet d'un rejet de l'offre par le CNES, sont les suivantes :

- Offre inappropriée : offre sans rapport avec le contrat parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences du CNES formulés dans les documents de la mise en concurrence, qui équivaut à une absence d'offre,

Après négociation, le cas échéant :

- Offre irrégulière : offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la mise en concurrence notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale.

 <p><b>cnes</b> CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES</p>	<p><b>Règlement de mise en concurrence</b></p> <p><b>CONDUITE DE PROJETS ET DE MISSIONS COMMUN(E)S POUR LA MUTUALISATION DES COMPETENCES ET SUPPORT AUX ACTIVITES DU SERVICE LABORATOIRE &amp; EXPERTISE</b></p> <p><b>ORAILI202601800</b></p>	<p>Ed. : 1</p> <p>Date : 01/06/2026</p> <p>Page : 8/11</p>
---	--	--

- Offre inacceptable : offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au contrat.

## 5.2 CRITERES DE SELECTION

Le dépouillement des offres donnera lieu à une notation basée sur un ensemble de critères techniques, administratifs et financiers.

Les offres seront évaluées pour la recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse à partir des critères pondérés suivants :

Réf.	Libellé	Pondération en %	Éléments d'appréciation*
A	<b>TECHNIQUE</b>	<b>35%</b>	<p><b>Analyse « Technique » Générale de l'Offre et du cas pratique</b></p> <p>Les éléments d'appréciations sont notamment les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compréhension et réponse aux spécifications techniques (pertinence de la proposition et compréhension des UO),</li> <li>- Cohérence des profils de compétences proposés (compétences, expertise, base arrière...),</li> </ul> <p>Réponse au cas pratique (conformité aux exigences, compréhension des tâches, pertinence de la proposition...)</p>
B	<b>ORGANISATION ET METHODE</b>	<b>40%</b>	<p><b>Analyse « Organisation et Méthode » Générale de l'Offre et du cas pratique</b></p> <p>Les éléments d'appréciations sont notamment les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédibilité et pertinence de l'organisation industrielle proposée (structure et modes de fonctionnement, répartition des responsabilités, organisation du soumissionnaire pour répondre aux consultations, organisation pour réaliser et suivre les prestations, ...)</li> <li>- Gestion et maintien des compétences (suivi des activités, formation et pris en main initiale, transmission et maintien des compétences, flexibilité et capacités d'adaptation)</li> <li>- Investissement dans les activités communes et gestion des compétences associées</li> </ul>

	<p align="center"><b>Règlement de mise en concurrence</b></p> <p align="center"><b>CONDUITE DE PROJETS ET DE MISSIONS COMMUN(E)S POUR LA MUTUALISATION DES COMPETENCES ET SUPPORT AUX ACTIVITES DU SERVICE LABORATOIRE &amp; EXPERTISE</b></p> <p align="center"><b>ORAILI202601800</b></p>	<p>Ed. : 1</p> <p>Date : 01/06/2026</p> <p>Page : 9/11</p>
---	---	--

C	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>10%</b>	<p><b>Aspects environnementaux (cf.CCTP Ex. Générales §6) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité de la démarche de réduction des impacts environnementaux liés aux déplacements, aux actions quotidiennes et à la gestion sobres des équipements,</li> <li>- Pertinence des indicateurs proposés permettant d'évaluer la réponse aux exigences environnementales du cahier des charges</li> </ul>
D	<b>PRIX</b>	<b>15%</b>	<p>Ce critère sera évalué sur la base du montant forfaitaire ferme des cas pratiques prédéfinis par le CNES et présentés dans le présent dossier de mise en concurrence (phase offre).</p> <p>Les taux appliqués sont ceux proposés par le Soumissionnaire dans le Bordereau de Prix 2 de chaque lot.</p>

\* Liste non exhaustive

### 5.3 VISITE DE SITE

La présente mise en concurrence **ne fait pas l'objet d'une visite de site.**

Néanmoins, le CNES accorde la possibilité aux candidats sélectionnés pour la phase d'offre de demander une visite du laboratoire.

### 5.4 REMISE DE L'OFFRE

**RAPPEL : Seuls les candidats retenus par le CNES au titre de la phase de candidature (phase 1) seront invités à présenter une offre (phase 2).**

Le Candidat doit remettre son offre, selon les modalités précisées au chapitre 2.4 du présent règlement, et au plus tard le :

**Vendredi 2 octobre 2026 à 14h\***

\*cette date est donnée à titre indicatif.

 **Toute offre remise après ce délai ne sera pas considérée.**

Les éventuelles questions du Candidat devront être transmises via le profil acheteur du CNES, au moins **dix (10) jours ouvrés** avant la date limite de réception des offres. Le CNES informera tous les Candidats de la réponse aux questions par l'intermédiaire de son profil acheteur.

Toute demande de prorogation du délai de remise de l'offre par le Candidat devra être transmise via le profil acheteur du CNES, dûment motivée et ce, au moins **dix (10) jours ouvrés** avant la date limite de réception des offres. Si le CNES estime que cette demande est recevable, il en informera tous les Candidats par l'intermédiaire de son profil acheteur.

Si la procédure n'a pas fait l'objet d'un appel à candidature préalable, le Candidat complètera son offre des éléments nécessaires à l'examen de sa candidature par le CNES. L'ensemble des documents

	<p align="center"><b>Règlement de mise en concurrence</b></p> <p align="center"><b>CONDUITE DE PROJETS ET DE MISSIONS COMMUN(E)S POUR LA MUTUALISATION DES COMPETENCES ET SUPPORT AUX ACTIVITES DU SERVICE LABORATOIRE &amp; EXPERTISE</b></p> <p align="center"><b>ORAILI202601800</b></p>	<p>Ed. : 1</p> <p>Date : 01/06/2026</p> <p>Page : 10/11</p>
---	---	---

soumis par le Candidat en réponse à la présente mise en concurrence, sera conservé et archivé par le CNES et considéré comme confidentiel.

## 5.5 NEGOCIATION DE L'OFFRE

La présente mise en concurrence **pourra donner lieu à une phase de négociation, selon les modalités précisées ci-après.**

Postérieurement à la réception de l'offre, le CNES peut :

- Inviter le Candidat à participer à une phase de négociation qui conduira à la remise d'une offre modifiée en conséquence. Dans le cadre de cette phase, outre la négociation conduisant à une offre modifiée, le CNES a notamment la faculté de réclamer des justificatifs au Candidat en ce qui concerne tel ou tel élément de son offre de prix et peut exiger des précisions supplémentaires sur l'ensemble des composantes de l'offre. Dans tous les cas, ces précisions devront parvenir au CNES via le profil acheteur dans les **trois (3) jours** qui suivent la demande et seront à intégrer dans l'offre modifiée.
- Demander au Candidat, avant sa décision de choix, des précisions et compléments concernant la teneur de son offre modifiée, ces précisions ou compléments ayant pour but d'éclairer le dossier. Le Candidat est tenu de fournir au CNES via le profil acheteur tous les compléments d'information techniques, administratifs ou financiers qui peuvent lui être demandés dans les **trois (3) jours** qui suivent la demande.
- Procéder au choix de l'offre modifiée, sur la base des critères de sélection exposés au paragraphe 3.2 ci-avant.



**Toutefois, le CNES se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base de l'offre initiale sans négociation.**

L'offre initiale s'applique tant que l'offre modifiée n'est pas émise par le Candidat. L'offre modifiée engage le Candidat.

## 5.6 SUITE DONNEE A LA MISE EN CONCURRENCE - NOTIFICATION DU RESULTAT

A l'issue de la présente mise en concurrence, le CNES notifiera son choix au Candidat (choix ou rejet de l'offre).

Si toutes les offres reçues sont non conformes, le CNES déclarera la mise en concurrence infructueuse et avisera le Candidat de sa décision.

## 5.7 MISE AU POINT DU MARCHÉ

Après la décision d'attribution du contrat, une phase de mise au point du contrat pourra éventuellement être prévue par le CNES.



**Cette mise au point ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre ou du contrat, dont la variation est susceptible de fausser la concurrence ou d'avoir un effet discriminatoire.**

	<b>Règlement de mise en concurrence</b> <b>CONDUITE DE PROJETS ET DE MISSIONS</b> <b>COMMUN(E)S POUR LA MUTUALISATION</b> <b>DES COMPETENCES ET SUPPORT AUX</b> <b>ACTIVITES DU SERVICE LABORATOIRE &amp;</b> <b>EXPERTISE</b>  <b>ORAILI202601800</b>	<b>Ed. : 1</b> <b>Date : 01/06/2026</b> <b>Page : 11/11</b>
---	---	---

 **En particulier, à ce stade de la mise en concurrence, le projet de contrat est réputé être explicitement accepté par le Candidat ou à défaut et si le présent règlement l'y autorisait, avoir fait l'objet d'amendements dûment justifiés par le Candidat et acceptés par le CNES.**

## 5.8 DECLARATION SANS SUITE

Si le CNES décide de ne pas donner suite à la présente mise en concurrence, il en avisera le Candidat dans les plus brefs délais conformément à la réglementation. La déclaration sans suite ne donnera lieu à aucune indemnité.

❖ Fin du document ❖